

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 063 120

②① N° d'enregistrement national : **17 00183**

⑤① Int Cl⁸ : **F 16 B 5/12 (2017.01), B 63 B 35/38, F 16 B 5/02**

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ PLOT D'ASSEMBLAGE POUR LE MONTAGE DE STRUCTURES AQUATIQUES AVEC PLATINE PERFORÉE RECEVANT UNE SANGLE DOTÉE D'UN SYSTÈME DE LIAISON ET DE FIXATION.

②② Date de dépôt : 23.02.17.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 24.08.18 Bulletin 18/34.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention : 03.12.21 Bulletin 21/48.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *LA MAISON DE LA PISCINE Société par actions simplifiée — FR.*

⑦② Inventeur(s) : HARDY CLAUDE.

⑦③ Titulaire(s) : *LA MAISON DE LA PISCINE Société par actions simplifiée.*

⑦④ Mandataire(s) :

FR 3 063 120 - B1



DESCRIPTION

L'invention est relative à un dispositif d'attaches utilisé pour le montage de structures aquatiques flottantes réalisées en plaques souples destinées à former des aires de jeux, en complément du brevet publié sous le N° FR 2 944 773.

5 Etat de l'art :

Le brevet 2944773 déposé par le présent inventeur était relatif à un système de structures aquatiques réalisées à base de plaques flottantes munies de trous qui recevaient des plots d'assemblage (2) pourvus de chapeaux adaptés à s'appuyer sur la surface des plaques et le corps. Le plot recevait des moyens de fixation complémentaire composés d'une tige filetée (12) et une colonne taraudée (11) de réception et de vissage de la tige filetée sous le chapeau (3) du plot d'assemblage. A l'autre bout de la tige, celle-ci se finissait par un crochet (13) destiné à recevoir des moyens de rétention (6) représentés dans le brevet par un tube venant s'encliqueter dans les dits crochets, permettant ainsi de solidariser deux plaques souples entre elles.

Présentation de l'invention :

15 L'invention est relative à un dispositif d'attaches utilisé pour le montage de structures aquatiques selon les principes du brevet FR 2 944 773, et a plus particulièrement pour objet de pouvoir se fixer aux bords de la piscine : soit aux lisses d'escalier de piscine (main courante de l'échelle, ...), soit encore à tout autre dispositif de barres ou de lisses disposés en bordure de piscine ou sur l'aire de jeux constituée, telle que des échelles immergées ou des cages aquatiques.

20 L'invention repose sur le même principe d'un plot d'assemblage disposant d'un chapeau, mais se caractérise en ce que le plot reçoit une platine (a) en partie inférieure, en lieu et place du crochet, cette platine étant perforée (b) en plusieurs endroits aux fins d'ancrer une sangle (c) dotée d'un système de liaison et de fermeture (d).

25 Plus particulièrement, la sangle (c) vient passer dans les perforations (b) de la platine (b), de telle façon à être solidaire du plot aux fins que le tout dispose d'une tenue mécanique permettant de fixer l'ensemble de l'aire de jeux à la lisse de l'escalier de piscine, ou à tout autre dispositif.

Le plot ayant été inséré dans le trou d'une plaque, l'utilisation du plot consiste à ouvrir la sangle, la passer autour de la lisse de l'escalier ou tout autre support ou orifice et la fermer.

30 Glossaire :

- a) Platine
- b) Perforations dans la platine
- c) Sangle
- d) Système de liaison et de fermeture

35

Figures :

1/2 plot doté d'une platine perforée sans sa sangle

2/2 plot doté d'une platine perforée et de sa sangle

REVENDICATIONS

1. Plot d'assemblage d'un système d'aire de jeu aquatique se caractérisant en ce qu'il reçoit une platine
5 (a) en partie inférieure, cette platine étant perforée (b) en plusieurs endroits aux fins d'ancrer une sangle
(c) dotée d'un système de liaison et de fermeture (d).

Figure 1/2

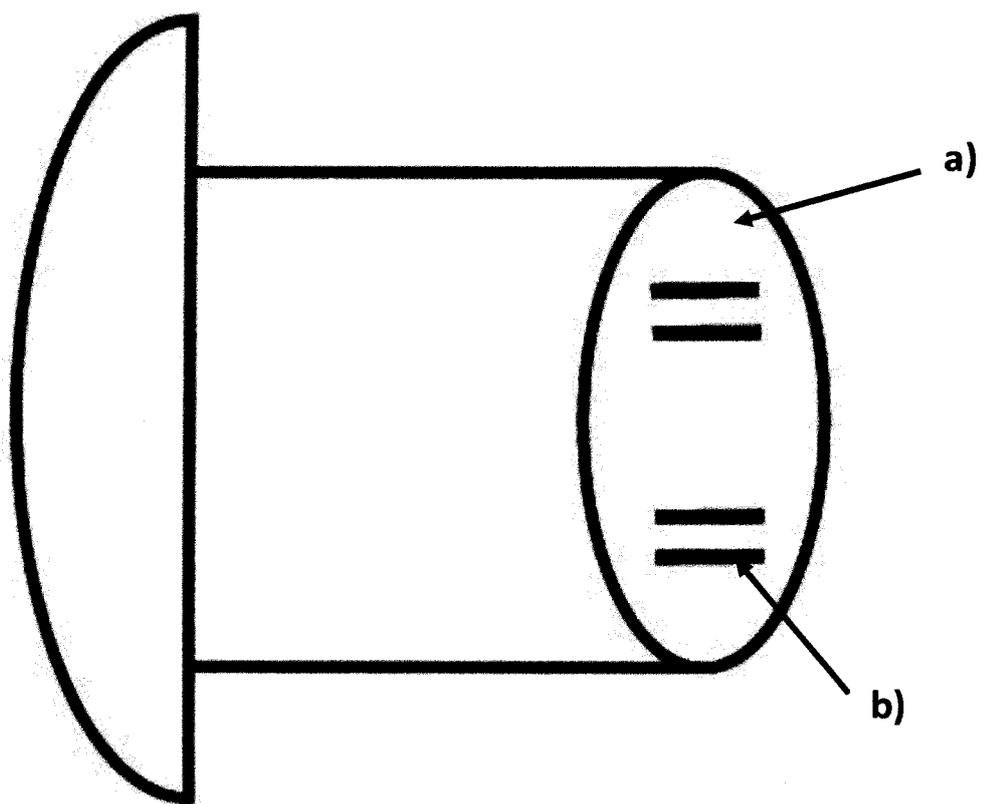
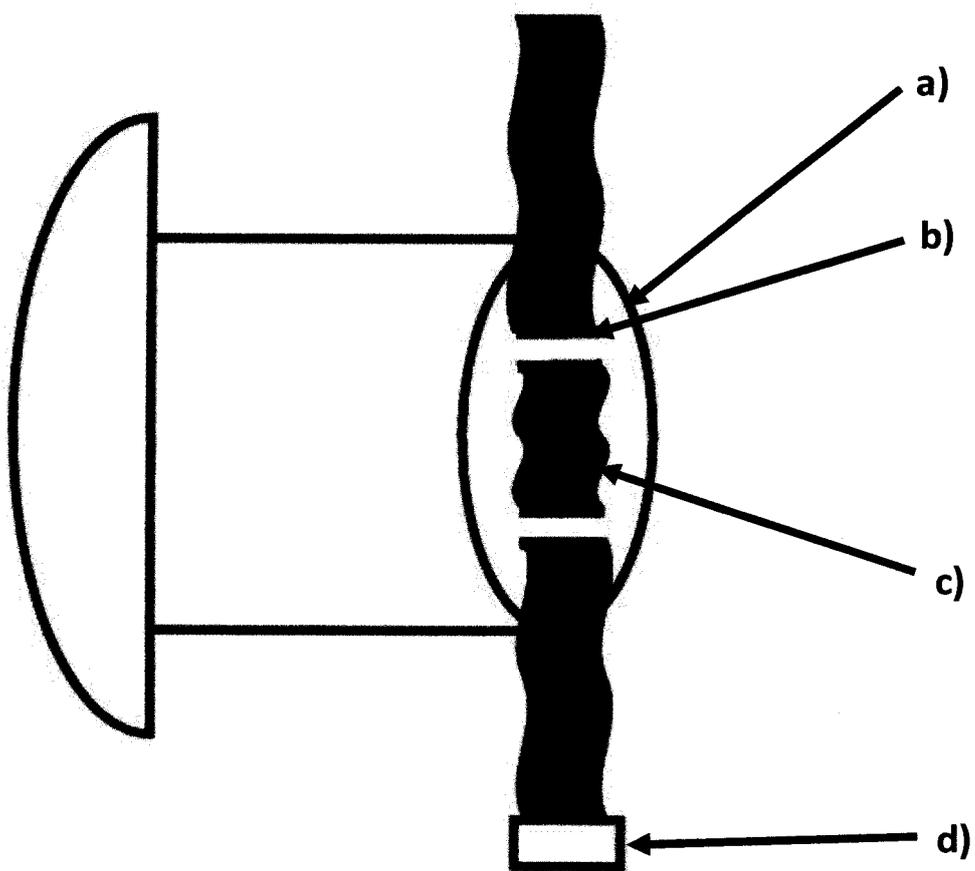


Figure 2/2



RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

FR 2 713 587 A1 (THONNEY MICHEL [CH]) 16 juin 1995 (1995-06-16)

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

FR 2 944 773 A1 (MAISON DE LA PISCINE [FR]) 29 octobre 2010 (2010-10-29)

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT